



# ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

PAC

Question écrite n° 17189

## Texte de la question

M. Robert Lamy appelle l'attention de M. le ministre de l'agriculture et de la pêche sur l'avis du conseil économique et social portant sur l'avant-projet de loi d'orientation agricole. En effet, le conseil économique et social estime que l'Agenda 2000 n'apporte que des réponses partielles et insuffisantes à l'avenir de la PAC. Il affirme que « tant sur l'orientation que sur les modalités de réforme proposées, le fossé est immense entre les besoins, les attentes et les propositions formulées ». Par ailleurs, selon cet avis, les mesures prévues dans l'Agenda 2000, en renforçant le soutien aux facteurs de production, vont appauvrir l'agriculture européenne à travers une simplification des systèmes de production vers des produits standards et la spécialisation accrue des exploitations. L'entrée des jeunes dans l'activité agricole deviendrait alors encore plus difficile. Il lui demande quelle est sa position au vu de ce rapport.

## Texte de la réponse

Dès que la Commission a fait connaître ses propositions de réforme de la politique agricole commune, le ministre de l'agriculture a exprimé à plusieurs reprises en conseil des ministres des Quinze, au nom du Gouvernement, le profond désaccord de la France et son souhait de voir réorientées ces propositions vers plus d'ambition. La priorité est en effet de répondre aux légitimes attentes des agriculteurs, du monde rural et, au-delà, de tous les concitoyens attachés à leur agriculture. Pour cela, il faut préparer l'avenir en garantissant aux agriculteurs les conditions de l'exercice de leur fonction essentielle de production, mais aussi la prise en compte des multiples activités qu'ils assurent au profit de la nation : maintien de l'emploi en milieu rural, protection de l'environnement et occupation équilibrée du territoire, qualité des produits. Les soutiens publics aux agriculteurs doivent donc davantage intégrer ces nouvelles préoccupations. Tels devraient être les axes d'une réforme qui préparerait l'avenir en répondant à la diversité des activités des agriculteurs comme des attentes des Français, soucieux du bon emploi des fonds publics, et en prenant en compte les prochaines échéances internationales. En lieu et place de cela, la Commission propose une baisse généralisée des prix garantis qui ne prend pas en compte la spécificité de notre agriculture et n'offre aucune garantie pour le revenu. Le ministre a exprimé ses inquiétudes, de façon non exhaustive, concernant en particulier l'élevage bovin extensif, le lait, les oléagineux et le maïs. Lors du conseil de mai 1998, les ministres de l'agriculture des Quinze sont convenus de poursuivre les débats, et notamment de revoir la question de la baisse généralisée des prix à laquelle de nombreuses délégations dont la nôtre sont opposées. Sur la proposition de la France, la modulation des aides en faveur d'une agriculture multifonctionnelle a été introduite dans la négociation. Elle vise notamment à contribuer à garantir aux agriculteurs les conditions de l'exercice de leur fonction essentielle de production et à maintenir l'emploi en milieu rural. Les débats sont encore loin d'être achevés. Ils doivent maintenant prendre en compte la dimension budgétaire de la négociation Agenda 2000, ce qui n'est concevable que si l'agriculture n'est pas l'unique variable d'ajustement de la discussion du paquet Santer. Le Conseil européen de Vienne a entériné les documents qui serviront de base aux négociations des Quinze sur le contenu même de la réforme, le souhait des Quinze étant d'arriver à une décision finale sur l'ensemble du paquet pour mars 1999. Le Gouvernement français continuera à promouvoir avec détermination sa vision de l'avenir de l'agriculture européenne.

## Données clés

**Auteur** : [M. Robert Lamy](#)

**Circonscription** : Rhône (8<sup>e</sup> circonscription) - Rassemblement pour la République

**Type de question** : Question écrite

**Numéro de la question** : 17189

**Rubrique** : Agriculture

**Ministère interrogé** : agriculture et pêche

**Ministère attributaire** : agriculture et pêche

## Date(s) clé(s)

**Question publiée le** : 20 juillet 1998, page 3940

**Réponse publiée le** : 18 janvier 1999, page 319